Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 044-214402026-20261103-DEL2026_079-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique

Teillé 44

Délibération n°	**DEL2026_079**
Date de la séance	**3 novembre 2026**
Date de la convocation	22 octobre 2026

L'an 2026, le 03 novembre à 19h, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué le 22 octobre 2026 par Monsieur Arnaud PAGEAUD, le Maire, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents (18) : Nathalie ANCIAUX, Steven ANDRE, Lydia BEATRIX-BALLET, Magali CERCLE-MESLET, Françoise CHEREL, Anabela DE ALMEIDA, Florentin DUBUIS, , Flavie GUILLOTEAU, Saïd KADDAR, Damien LEPINAY, Florent LIRONDIERE, Arnaud PAGEAUD, Angélique PENEAU, Raphaël PROUX, Samuel ROBERT, Aurélie ROUSSEAU, Jérôme SQUELARD, Mikaël VALLEE.

Absentes ayant donné pouvoir (1) :

Magalie GRASLAND ayant donné pouvoir à Angélique PENEAU

Nombre de conseillers	Présents	Votants
19	18	19

Secrétaire de séance : Angélique PENEAU

FINANCES :

DEL2026_079 Convention d'occupation du cabinet médical

Le cabinet paramédical situé rue du Stade, acquis en février 2025, constitue un atout pour favoriser l'arrivée et l'installation pérenne de nouveaux professionnels de santé, dont un ou plusieurs médecins, dans la commune de Teillé.

Afin d'amorcer la création d'un plateau technique plus étoffé, il est proposé de poursuivre la mise à disposition les locaux à titre gratuit. Des infirmières, une psychologue, une ostéopathe et une sage-femme ont manifesté leur intérêt pour y accueillir leurs patients un à plusieurs jours par semaine jusqu'à la fin du mois d'août 2027.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention relative à l'occupation du cabinet médical à titre gratuit jusqu'au 31 août 2027 aux professionnels, suivant la convention annexée à la présente délibération.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (19 votants), les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVENT** le modèle de convention pour les professionnels comme annexé,
- **DISENT** que les professionnels seront des professions médicales et paramédicales,
- **CHARGENT** Monsieur le Maire de sa signature de la convention avec les professionnels concernés pour la période déterminée.

Le Maire,
Arnaud PAGEAUD

La secrétaire de séance,
Angélique PENEAU

MAIRIE DE TEILLÉ 44490

Mise en ligne le : 04/11/2026 18:58 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Arnaud PAGEAUD, Le Maire
https://www.teille44.fr/documents_administratifs/86102